



## **Déclaration liminaire DR de Clermont-Ferrand Formation spécialisée de service Réunion du 14 avril 2025**

Monsieur le Président,

Il s'agit aujourd'hui d'une réunion exceptionnelle liées aux enveloppes budgétaires. La déclaration liminaire sera donc brève. Toutefois, en lien avec la dernière réunion, le SNAD CGT souhaiterait avoir des précisions sur plusieurs sujets.

Concernant les actions de formation prévues dans la note d'orientations ministérielles présentée lors de la dernière réunion, et plus particulièrement la e-formation « agissons pour la santé mentale » accessible sur la plateforme Mentor : celle-ci ne figure pas sur la liste des e-formations proposées dans le cadre du Plan Interrégional de Formation 2025 de la DI reprise en annexe 2 de la note du 27 février 2025. Comment doivent procéder les agents intéressés par cette e-formation ? Ils doivent prendre sur leur temps personnel ? La formation ne sera pas valorisée dans la fiche individuelle de formation ? Ce serait vraiment regrettable de ne pas intégrer cette e-formation dans le PIF et de ne pas prendre en considération la note du Secrétariat général.

Lors de la dernière réunion, nous avons parlé de la sécurité des agents des pôles CI qui réalisent des contrôles CODAF, et plus précisément de leur équipement en gilet pare-balle. De la même manière, qu'est-il prévu pour l'agent qui conduit un poids lourd dans lequel des marchandises de contrebande ont été découvertes ? Par ailleurs, il s'agit d'un risque nouveau qu'il conviendrait de faire figurer dans le DUERP.

Enfin, concernant le traitement des fiches de signalement, un guide a été diffusé en juin 2024, guide rédigé par la sous-direction des ressources humaines et le Bureau Qualité de vie au travail et action sociale (RH4). Dans ce guide, en page 14, il est indiqué qu'« *un bilan des signalements et du traitement qui leur a été réservé est transmis à la formation spécialisée de service à chaque réunion de l'instance* ». Cette disposition est rappelée en page 16. Par rapport à ce qui a été dit lors de la réunion du 27 mars, ce n'est pas le Président qui prend l'initiative d'informer les membres de la Formation de Spécialisée de Service sous la forme d'un bilan annuel, mais c'est un sujet à inscrire à l'ordre du jour de chacune des réunions. Il s'agit de permettre aux représentants du personnel d'exercer pleinement leur rôle en matière de prévention des risques professionnels.